

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE



**SERVICE
DE LA FORMATION AERONAUTIQUE
ET DU CONTROLE TECHNIQUE**

DIVISION AERONEFS

BUREAU NAVIGABILITE DES AERONEFS
D'AVIATION GENERALE

DYN'AERO
19 rue de l'aviation
21121 Darois

LE CHEF DE BUREAU

à l'attention de Monsieur Christophe ROBIN

N/Ref : SFACT/N.AG 2001/02918

Affaire suivie par : Hugues LE CARDINAL
Tel : (33) 1.58.09.44.85 Fax : (33) 1.58.09.43.47
e-mail : LECARDINAL_Hugues@sfact.dgac.fr

Objet : Comportement en vrille de l'avion CR 100

Monsieur le Président Directeur Général,

comme suite à votre courrier de ce jour portant la référence DUVAL_010725, j'ai étudié le paragraphe 23.221 du grand livre de l'avion CR 100 ainsi que le rapport du CEV que la DGA a bien voulu me transmettre.

Comme convenu lors de notre conversation téléphonique de ce jour, nous allons procéder comme suit :

- 1- envoi du rapport d'essais en vol RE 110593 par DYN'AERO au SFACT/N
- 2- préparation d'un programme complémentaire d'essais en vol de vrille en CR 100 par DYN'AERO
- 3- réunion DYN'AERO-SFACT/N.AG-CEV/N.AG le 30 août 2001 à Dijon ou Paris afin d'approuver le programme d'essais
- 4- exécution du programme par DYN'AERO durant le mois de septembre 2001 et envoi du rapport à la DGAC
- 5- exécution éventuelle d'un programme d'essais par le CEV pour la DGAC (cela sera déterminé en fonction du résultat des vols de DYN'AERO)
- 6- révision éventuelle des manuels de vol et diffusion si nécessaire d'informations aux propriétaires et aux autorités étrangères

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de mes sincères salutations.